

(N^o 114.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1844.

Rapport fait par M. le Marquis *De Rodes*, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande du sieur *Rayner*, fabricant de papiers à Corroy-le-Grand.

MESSIEURS,

Le sieur François Rayner, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Easte Morling, dans le comté de Kent, en Angleterre, le 7 octobre 1797. Il est établi en Belgique, depuis l'année 1827, dans la commune de Corroy-le-Grand, province de Brabant, où il a une fabrique importante de papier. Il s'est marié, le 5 mai 1819, avec une française, demoiselle Thérèse Pauline Berthier, à Saint-Omer, ses parents étant venus s'établir près de cette ville, où ils avaient aussi une fabrique de papiers.

D'après les renseignements fournis par les autorités, le sieur Rayner, depuis qu'il est établi en Belgique, a amélioré la fabrication des papiers, il a pris deux Brevets, il a reçu une médaille en vermeil lors de l'exposition des produits de l'Industrie nationale en 1841, il a rendu des services réels à une industrie importante.

Comme industriel, comme père de famille, comme citoyen, il a mérité l'estime publique, et tous les renseignements s'accordent sur ce point.

La Chambre des Représentants a admis, le 15 février dernier, la prise en considération de sa demande en naturalisation ordinaire, à la majorité de 27 suffrages contre 21.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.